

## Mairie de MIZOËN

Compte-rendu de la réunion du CCAS

Vendredi 12 juin 2015

En Préambule, M. Le Maire rappelle que :

Le conseil d'administration du CCAS est constitué paritairement d'élus locaux désignés par le conseil municipal et de personnes qualifiées œuvrant généralement dans le secteur de l'action sociale, nommées par le maire.

**La parité apporte au CCAS une cohérence d'intervention plus forte** puisqu'elle s'inscrit dans la réalité et la diversité de la commune. De plus, elle induit des coopérations négociées et adaptées entre les élus, le monde associatif et les professionnels sociaux qui le composent.

### Membres du CCAS

Pour la commune de Mizoën

#### Elus locaux :

Florence GONON, Delphine MIALON, Gilbert MICHEL, Hugues BEAUME, Roger GIRAUD.

#### Personnes qualifiées nommées par le Maire :

Michèle JOUANNY, Stéphanie THOMASSON, Viviane ROFFAT, Huguette ULIANA, Maëlle BONARD

**Le CCAS est présidé de plein droit par le maire de la commune.**

### Statuts du CCAS (centre communal d'action sociale)

Le CCAS est un "établissement public administratif".

Il a par conséquent :

- Une personnalité juridique de droit public propre.
- Une existence administrative et financière distincte de la commune.
- Il est géré par un conseil d'administration qui détermine les orientations et les priorités de la politique sociale locale.

***Les statuts du CCAS de Mizoën seront soumis à l'approbation des administrateurs lors du prochain CA.***

## Missions du CCAS

Elles peuvent être légales ou facultatives.

Plus généralement, il a une mission de solidarité. Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées. **Il est de ce fait l'institution locale de l'action sociale.** A ce titre, il développe différentes activités et missions directement orientées vers les populations concernées.

Le CCAS se mobilise dans les principaux champs suivants: Lutte contre l'exclusion, services d'aide à domicile, prévention et animation pour les personnes âgées, le cas échéant gestion d'établissements d'hébergement pour personnes âgées, soutien au logement et à l'hébergement, petite enfance, enfance/jeunesse, soutien aux personnes en situation de handicap. ( les différentes missions sont rappelées dans les statuts)

## Confidentialité

M. Le Maire insiste sur les règles de confidentialité à observer par chacun des membres du CCAS. En effet, de par la nature même des informations personnelles traitées, il est impératif de respecter une confidentialité rigoureuse. Aucun document, ni les propos tenus dans les réunions ne doivent sortir ni être dévoilés aux personnes étrangères au CCAS.

## Election du Vice Président

Gilbert MICHEL est élu Vice-président à l'unanimité.

## Vote du compte administratif 2014

Adopté à l'unanimité.

## Vote du compte de gestion 2014

Adopté à l'unanimité.

## Vote du budget primitif 2015

En préambule, M. Le Maire rappelle que le CCAS de la commune de Mizoën n'avait jusqu'alors pas de réelles activités et que la volonté du conseil municipal était de lui redonner de véritables missions tant dans le domaine de la solidarité, du développement social mais aussi en promouvant la cohésion sociale et les liens intergénérationnels.

Pour ce faire, le conseil municipal a décidé de confier au CCAS les missions suivantes :

- Colis ou repas des anciens
- Forfaits de ski scolaire

- Cantine scolaire
- Aide transport des enfants des hameaux scolarisés en maternelle, primaire et collège
- Participation aux transports extra scolaires
- Participation à la garderie
- Subventions et dépenses diverses ayant un caractère social

LE BUDGET PRIMITIF 2015 est adopté à l'unanimité.

-----